Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260210-D2026_07-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Délibération 2026_07

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le cinq février, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEOUX(arrivé à 19h48) , Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD (arrivée à 19h55) , Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 20h09) , Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, , Madame Martine LE GAL, Monsieur Fréderic ROSELIER(arrivé à 19h15) , Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON (arrivée à 19h48), Madame Vanessa PEDRONO (arrivée à 19h30) .
Excusés : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Lucie ALLAIN, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Madame Nathalie LE GALLIC
Secrétaire : Monsieur Nicolas LE BOULAIRE

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 0 /Nombre de conseillers votants : 19

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES-RENTREE 2026/2027
Considérant que les tarifs de garderie n'ont été que peu augmentés au cours des dernières années ;

Considérant qu'une augmentation de 2% a été appliquée en septembre 2025 en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie.

Considérant la proposition de la commission des finances du maintien des tarifs en vigueur pour 2026/2027 ;

2026/2027 - GARDERIE	Tarif normal	tarif majoré (non réservé)
7H/8h40	1,64 €	1,95 €
8H/8h40	0,95 €	1,10 €
16H20/18H00 avec goûter	1,69 €	1,95 €
16H20/19H avec goûter	2,58 €	2,99 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour,

- Approuve la proposition de la commission finances et valide les tarifs applicables à compter de la rentrée 2026/2027 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

